

I

PRISON

LE CADRE

Un véritable mur de prison, haut gris sale, qui fait le tour de la rue de la Santé et du boulevard Arago. Les gens « bien » qui ont acheté un appartement « bien » en face de ce mur ont demandé que ce mur soit crépi ou ravalé pour qu'on puisse oublier ce qu'il cache. Un directeur de la prison, plus honnête que d'autres, a répondu qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les riverains fassent blanchir ce mur mais que le budget dont il disposait était réservé à l'entretien des détenus, entretien déjà pas très facile car le bâtiment est vétuste — peut-être historique —, que tout changement doit avoir l'autorisation du Ministère et qu'en cette année-là (1995) nul ne connaît les cheminements souterrains des tuyaux de chauffage.

Un grand portail bleu vif — c'est moins triste — où passent les camions de ravitaillement, les cars de C.R.S., les cars qui viennent et reviennent du Palais (de Justice), les voitures de police qui amènent leur chargement de détenus. Une avancée vitrée donne à la fois sur la cour d'entrée et la rue, deux ou trois surveillants manœuvrent les boutons qui ouvrent et ferment le portail et aussi une très lourde petite porte bleue par laquelle entrent les surveillants qui viennent prendre leur service et entrent aussi les avocats, les médecins, les visiteurs, bref, tous les « intervenants ». Une fois entrés, c'est le portique de détection, le tapis roulant pour le sac et un guichet où un surveillant plus ou moins aimable vous remet en échange de la carte qui vous habilite un badge bleu, vert ou rouge selon votre catégorie.

Encore une attente devant la porte qui mène à la cour et un déclic ouvre la première porte (la porte sur la rue ne compte pas). On arrive ainsi dans une jolie cour : vigne vierge sur les murs, pavés anciens, fontaine ancienne aussi à droite et à gauche, quelquefois un vélo ou une poussette d'enfant appartenant à la famille d'un administratif logé là. Les cars grillagés où montent, entre deux rangées de policiers ou de C.R.S., des détenus menottés souvent devant, quelquefois derrière, très rarement entravés — j'en ai vu deux en dix ans de visites —, gâchent l'atmosphère paisible de cette cour.

Devant la deuxième porte il faut attendre — souvent un bon moment — le déclic déclenché de l'intérieur : d'ailleurs, attention, on ne peut ni pousser la porte quand elle s'ouvre ni la refermer : il faut se glisser au bon moment. Le principe de base est que la porte qui donne sur la rue, la première porte et la deuxième porte ne doivent jamais être ouvertes en même temps. Quand un car de police entre par le portail, la première et la deuxième porte sont bloquées ; quand la première porte est ouverte, le portail et la deuxième porte sont bloqués, etc.

Passée donc la deuxième porte on arrive dans une galerie claire, chauffée en hiver ; à droite et à gauche les bureaux de l'administration : directeur, trois ou quatre sous-directeurs, le greffe (c'est l'endroit où sont tenus à jour les dossiers de détenus) : c'est un endroit essentiel où détenus et avocats peuvent avoir des renseignements précis et fiables sur les motifs d'inculpation, la date de la prochaine instruction, la date du jugement, la copie du jugement, le nombre de jours de grâce, la date théorique de libération, etc. Tout cet ensemble administratif, les détenus n'y ont pas accès et pratiquement ne l'ont jamais vu ; ils l'ont traversé le jour de leur incarcération, ont été malmenés, menottés, bousculés, souvent affolés et ils ont été poussés sans ménagement à la fouille. L'un d'eux me disait : « Même avec votre badge, je ne saurais pas sortir. » Enfin la troisième porte, celle-là ouverte par un surveillant à clé : on est arrivé « en détention ». À partir de là, c'est le royaume des portes et des clés : tout est fermé à clé, les couloirs, les parloirs, la chapelle, l'infirmerie, les salles de cours, etc., et bien évidemment les portes des cellules que l'on ne voit pas. Dans un vaste vestibule rond deux surveillants à clé s'activent à ouvrir parmi les douze portes celle où une sonnerie les a appelés. Ce système simpliste doit être remplacé par une sorte de central électronique placé au milieu du hall et qui permettra d'ouvrir les portes en pressant sur un bouton. Les travaux sont commencés depuis plus d'un an et n'ont guère avancé. Dans ce même hall sept ou huit surveillants sans clé discutent autour de la machine à café, et d'autres surveillants sans clé aussi attendent comme tout le monde que les surveillants à clé leur ouvrent la porte qui leur permettra de rejoindre leur lieu de travail.

De ce vestibule rond partent « les divisions », c'est-à-dire ce qu'il y a de mieux dans la prison au point de vue confort : cellule individuelle ou à deux, lavabo, cabinet séparé, plongeur électrique...

Première division : certains travailleurs, les détenus qui préparent l'ESEU (entrée en faculté pour ceux qui n'ont pas le bac) avec salle de cours et mini-bibliothèque. À ces deux catégories recommandables et tranquilles on a ajouté une autre qui ailleurs poserait des problèmes : « les spéciaux », c'est-à-dire les homosexuels reconnus ou les travestis ; ces

derniers sont tenus tout à fait à l'écart parce qu'il serait risqué de laisser, au milieu d'hommes enfermés, ces superbes « filles » à la poitrine provocante, à la chevelure opulente, aux fesses suggestives. Il serait aussi dangereux d'interrompre leur traitement hormonal pendant l'incarcération. Il faut préciser qu'ils ne sont pas incarcérés parce que travestis, mais à cause d'un délit quelconque : drogue, bagarre ou autre. Même les parloirs de travestis ne sont pas ceux des autres détenus et quand ils passent dans le rond-point on « bloque ». C'est dans cette division que j'ai rencontré un détenu, français d'ailleurs, qui avait une spécialité pointue : il était proxénète de travestis. Enfin, toujours à l'abri dans la même division, les coupables de crimes sexuels : viol, inceste, meurtres d'enfants, « les pointeurs » en résumé, qu'aucun détenu respectable ne peut admettre dans sa cellule. Un ensemble hétéroclite qui était tenu par la main de fer d'un surveillant-chef intraitable, lequel est actuellement incarcéré pour trafic de drogue à l'intérieur de la prison.

Il y a deux ans à peu près, dans le volumineux dossier « demandes de visiteurs », une lettre écrite correctement en français me laisse à penser qu'une conversation sera possible. C'est un détenu de la première division mais, comme toujours, j'ignore le motif de l'inculpation. « Vous savez pourquoi je suis ici ? » « Certainement pas. » « Je suis là pour viol ou plutôt pour inceste. Vous voulez partir ? » Je suis restée, même si le motif ne me plaît guère. En fait, Edgar est un homme mou, pas très intelligent. Il avait hébergé chez lui, plusieurs mois, un « cousin » de sa femme qui s'est révélé être autre chose qu'un cousin. Il est parti, il a divorcé et « la chose » s'est produite quand sa fille de quinze ans venait passer le week-end chez lui. Au bout de quelques mois la fille s'est plainte à la mère qui a porté plainte. « Je ne comprends pas comment j'ai pu faire une chose pareille ; est-ce qu'il est possible que j'aie voulu me venger de sa mère ? » Un psychiatre l'aurait peut-être aidé mais, malgré tous les articles sur le suivi des délinquants sexuels en prison, pendant les trois ans de préventive et en dépit de demandes répétées, il n'a pu voir une psychologue que deux fois. Il est passé aux assises, il a pris cinq ans — ce qui est le minimum pour ce délit — et il me prévient par une lettre : « Ce qui m'a le plus peiné, c'est la présence de ma fille à l'audience, je n'ai rien écouté pendant les quatre heures, je voulais qu'elle me regarde, je voulais lui faire comprendre comme j'avais du chagrin, que je ne pourrai jamais me racheter, elle ne m'a pas regardé, elle mâchait du chewing-gum, vous croyez que c'était parce qu'elle était nerveuse ? » J'avais, avant le procès, insisté auprès de l'avocat d'office pour qu'il demande le huis-clos ; il n'en a rien fait et le malheur de cette fille de quinze ans n'a pas été respecté. Il y a toujours des voyeurs qui viennent aux assises comme au cinéma.